

**Cadre mondial relatif aux produits
chimiques – Pour une planète
sans produits chimiques
ni déchets nocifs**

Distr. générale
16 avril 2025

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
du Cadre mondial relatif aux produits chimiques –
Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs
Première réunion**
Punta del Este (Uruguay), 24-27 juin 2025
Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Cadre mondial relatif aux produits chimiques :
nouvelles questions de politique générale et autres sujets
de préoccupation**

**Nouvelles questions de politique générale et autres sujets
de préoccupation**

Note du secrétariat

I. Introduction

1. À sa cinquième session, tenue à Bonn (Allemagne) en septembre 2023, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté la résolution V/5 sur les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation, dans laquelle elle a invité le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) et ses organisations participantes à soumettre à la Conférence internationale du Cadre mondial relatifs aux produits chimiques un bilan des progrès réalisés en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale et les autres sujets de préoccupation.

II. Activités de mise en œuvre de la résolution

2. En guise de contribution préliminaire au rapport demandé au paragraphe 4 de la résolution V/5, les organisations participantes de l'IOMC ont soumis les propositions ci-après concernant les nouvelles questions de politique générale et les autres sujets de préoccupation.

A. Peintures au plomb

**Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de
l'Organisation mondiale de la Santé (le PNUE et l'OMS proposent de poursuivre l'action
et le PNUE propose de l'étendre à d'autres sources d'exposition au plomb)**

3. La question du plomb dans les peintures reste une préoccupation environnementale et sanitaire critique, en particulier pour les populations vulnérables telles que les enfants. L'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb a été couronnée de succès, 94 pays ayant adopté une législation, et a travaillé en étroite collaboration avec 43 partenaires du secteur privé (petites et moyennes entreprises) pour soutenir les essais pilotes des nouvelles formules de leurs peintures. Des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires pour parvenir à l'adoption de lois sur les

* UNEP/GFC/OEWG.1/1.

peintures au plomb à l'échelle mondiale et pour reproduire la réussite qu'a été l'élimination du plomb dans les carburants. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en tant qu'agences chefs de file pour cette question, proposent de continuer à traiter la question du plomb dans les peintures comme un sujet de préoccupation au titre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs. Le PNUE préconise d'aborder la question du plomb de manière plus globale en tenant compte de risques d'exposition au plomb plus vastes, ce qui irait dans le sens d'initiatives telles que le « Partnership for a Lead-free Future » (Partenariat pour un avenir sans plomb). En élargissant le champ d'application à tous les risques et sources environnementaux et sanitaires liés au plomb, cette initiative pourrait conduire à une action mondiale plus cohérente et plus homogène concernant l'exposition au plomb, en faisant progresser les efforts visant à éliminer le plomb des peintures tout en s'attaquant à d'autres sources clés de contamination par le plomb.

B. Substances chimiques incorporées dans les produits

Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement

4. La présence de substances chimiques dans les produits est une question cruciale qui concerne la sécurité des biens de consommation, les chaînes d'approvisionnement et l'impact sur l'environnement. Grâce à un projet mené dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et financé principalement par le Fonds pour l'environnement mondial, ainsi qu'à travers d'autres initiatives, le PNUE a coordonné l'élaboration d'outils pour traiter cette question, notamment un pôle d'information¹ à l'intention des parties prenantes du secteur du bâtiment et de la construction ; une boîte à outils pour appuyer la réglementation et son respect dans le secteur des jouets² ; des orientations globales pour des marchés publics durables dans le secteur de l'électronique et du bâtiment³ ; un modèle basé sur USEtox pour évaluer l'utilisation des produits chimiques dans les produits de construction ; un manuel d'éco-innovation pour l'électronique⁴. Elle a également coordonné l'établissement de rapports faisant la synthèse des connaissances sur la question des substances chimiques dans les produits et les moyens d'y remédier, notamment un rapport sur les substances chimiques préoccupantes et les solutions de remplacement potentielles dans le secteur du bâtiment⁵ ; un guide mondial pour les banques sur la mise en place de prêts hypothécaires verts⁶ ; un rapport sur les approches des substances chimiques préoccupantes dans l'électronique au moyen de réglementations, et des recommandations en matière de politique générale⁷ ; un rapport sur la façon dont les écolabels abordent la question des substances chimiques préoccupantes et des recommandations pour une harmonisation et une intégration plus poussées⁸ ; un rapport passant en revue les politiques et réglementations en matière de sécurité des jouets dans les pays à revenu faible et intermédiaire⁹. Le PNUE met en œuvre un programme sur l'élimination des produits chimiques dangereux dans les chaînes de valeur de la mode et de la construction, avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial. Il recommande de poursuivre les activités sur cette question jusqu'à ce qu'elle puisse être pleinement intégrée dans les travaux sectoriels au titre du Cadre. Cette attention permanente garantira la continuité du traitement de la question des substances chimiques dangereuses présentes dans les produits jusqu'à la mise en place de programmes plus vastes de mise en œuvre du Cadre, qui pourraient offrir une approche plus complète.

¹ <https://saicmknowledge.org/page/buildings-infohub>.

² <https://saicmknowledge.org/chemicals-management-toolkit-toy-sector>.

³ <https://saicmknowledge.org/sites/default/files/resources/Sustainable%20Procurement%20of%20Electronics%20A%20Progressive%20Approach%20to%20Chemicals%20of%20Concern.pdf>.

⁴ https://saicmknowledge.org/sites/default/files/resources/UNEP_Eco%20E2%80%9494i_Manual_Electronics_Supplement_.pdf.

⁵ https://saicmknowledge.org/sites/default/files/publications/Del_2.1.1_CoC_in_building_products_final.pdf.

⁶ <https://saicmknowledge.org/sites/default/files/publications/Sustainable%20Building%20Finance-supporting%20green%20mortgage%20development%20in%20Sri%20Lanka%20202.pdf>.

⁷ https://saicmknowledge.org/sites/default/files/publications/201223_UNEP_regulatory_review_CoC_Electronics_Final.pdf.

⁸ <https://saicmknowledge.org/sites/default/files/publications/EL%20and%20CoC%20in%20electronics.pdf>.

⁹ <https://saicmknowledge.org/library/review-chemicals-related-toy-safety-policies-and-regulations-selected-low-and-middle-income>.

C. Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

Contribution de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, avec une contribution supplémentaire de l'Organisation mondiale de la Santé

5. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont accepté de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la résolution II/4 qui inscrit les nanotechnologies et nanomatériaux au rang des nouvelles questions de politique générale. Comme l'indique un rapport du PNUE de 2020, de nombreux documents d'orientation sur l'évaluation de la sécurité des nanomatériaux ont été élaborés (tels que ceux du programme de l'OCDE sur la nanosécurité), de nombreuses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique ont été organisées (par exemple par l'UNITAR), et de nombreux pays ont adapté leurs activités en matière de réglementation pour prendre en compte les nanomatériaux, conformément à la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les essais et évaluations de sécurité des nanomatériaux manufacturés. L'OMS a publié en 2017 des lignes directrices sur la protection des travailleur(se)s contre les risques potentiels des nanomatériaux manufacturés. L'OCDE continue d'élaborer des documents d'orientation accessibles au public sur les nanomatériaux et les matériaux avancés afin de faciliter la préparation à ces risques au moyen de la réglementation. L'UNITAR continue de diffuser ses supports et son cours de formation en ligne et collabore avec le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Bien que les organisations participant à l'IOMC poursuivent leurs efforts dans ce domaine, l'OCDE et l'UNITAR préconisent de ne pas maintenir les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés parmi les sujets de préoccupation au titre du Cadre.

D. Substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques

Contribution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

6. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) reconnaît l'importance de la question des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques et propose que cette nouvelle question de politique générale continue d'être reconnue comme un sujet de préoccupation jusqu'à ce qu'elle soit intégrée dans les programmes de mise en œuvre du Cadre. Au titre de son mandat, l'ONUDI concentre ses interventions sur les chaînes de valeur et encourage la coopération dans ce domaine. Les substances chimiques dangereuses contenues dans les équipements électroniques et électriques sont considérées comme un secteur prioritaire dans le Cadre. Il est nécessaire d'accélérer l'adoption de mesures par les pouvoirs publics et les acteurs de la chaîne de valeur afin de réduire l'utilisation de substances chimiques préoccupantes dans les équipements électroniques. Un programme intégré sur cette chaîne de valeur est en cours d'élaboration, sous la direction de l'ONUDI, avec le soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial.

E. Gestion des produits chimiques perfluorés et transition vers des solutions de remplacement plus sûres

Contribution de l'Organisation de coopération et de développement économiques

7. Toutes les parties prenantes ont accompli des progrès considérables dans la gestion des substances per- et polyfluoroalkylées (SPFA). Les informations disponibles sur les SPFA et les solutions de remplacement potentielles se sont considérablement multipliées ces dernières années, et de plus en plus de pays réglementent certaines SPFA ou prennent des initiatives en matière d'information sur la réglementation relatives aux SPFA. Les activités du Groupe mondial de l'OCDE sur les PFAS ont permis de fournir des informations techniques à l'appui de la prise de décision et ont facilité l'échange d'informations. La sensibilisation du public à la présence de PFAS dans l'environnement a également augmenté de façon spectaculaire grâce aux reportages des médias sur les « produits chimiques éternels ». Compte tenu de l'importance économique de cette famille de substances, une harmonisation des activités de gestion des risques des pays est souhaitable. L'OCDE poursuivra ses travaux sur les PFAS, en particulier sur la gestion des risques et la transition vers des

solutions de remplacement plus sûres. L'OMS procède à une analyse de la situation afin de déterminer les principaux effets sur la santé et les principaux PFAS ingérés, et propose une méthode pour calculer des valeurs indicatives basées sur la santé pour les PFAS, en tenant compte des PFAS individuels et des mélanges de PFAS. Les travaux sont supervisés par le Groupe consultatif technique de l'OMS sur l'évaluation des PFAS. Le PNUE supervise des projets visant à aider les pays à passer à des solutions de remplacement plus sûres (par exemple, pour les mousses anti-incendie). Il est donc proposé que les travaux sur les PFAS en tant que sujet de préoccupation spécifique se poursuivent au titre du Cadre. L'OCDE, l'OMS et le PNUE sont disposés à jouer un rôle de premier plan à cet égard. Il est proposé que le Groupe poursuive simplement ses travaux et fasse rapport à la Conférence à chaque session. Le Groupe mondial sur les PFAS a bien fonctionné jusqu'à présent et est déjà ouvert à toutes les parties prenantes, ce qui préserve l'esprit du Cadre.

F. Pesticides hautement dangereux

Contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation mondiale de la Santé

8. La nécessité de poursuivre les travaux sur les pesticides hautement dangereux a été reconnue dans l'appel à la création d'une alliance mondiale sur les pesticides hautement dangereux au titre du Cadre. En attendant que ce mouvement mondial prenne suffisamment d'ampleur, il est proposé que les pesticides hautement dangereux continuent d'être considérés comme un sujet de préoccupation au titre du Cadre.

G. Perturbateurs endocriniens

Contribution de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation mondiale de la Santé

9. Les perturbateurs endocriniens chimiques continuent de présenter des risques importants pour la santé humaine et l'environnement, notamment en ce qui concerne les perturbations hormonales et la santé reproductive. Le PNUE, avec l'aide du Fonds pour l'environnement mondial, soutient l'élaboration d'orientations et de connaissances pour aider les pays à mettre en œuvre des mesures visant à réglementer les nouvelles questions de politique générale telles que les perturbateurs endocriniens, afin d'accélérer les progrès et de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, la mise à jour en cours du rapport *State of the Science of Endocrine Disrupting Chemicals 2012* par le PNUE et l'OMS est essentielle pour renforcer la sensibilisation et l'action au niveau mondial sur les perturbateurs endocriniens chimiques, car elle fournit une base scientifique pour les mesures de réglementation et de prévention et les considérations relatives aux déterminants sociaux et économiques. Cette attention soutenue favorisera l'action mondiale visant à limiter l'exposition aux substances chimiques perturbatrices du système endocrinien et à réduire les risques qui y sont associés. L'OCDE continue de mettre au point des outils techniques permettant aux pays d'identifier les perturbateurs endocriniens. Le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Conseil économique et social) étudie la possibilité de créer une classe de danger distincte pour les perturbateurs endocriniens. L'OCDE, le PNUE et l'OMS recommandent de poursuivre les travaux sur les perturbateurs endocriniens en tant que sujet de préoccupation en raison de l'évolution de la science et de la compréhension de ces substances chimiques.

H. Polluants pharmaceutiques persistants dans l'environnement

Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation de coopération et de développement économiques

10. Les polluants pharmaceutiques persistants dans l'environnement constituent un problème nouveau lié à la contamination de l'eau, du sol et des écosystèmes par des produits pharmaceutiques. Le PNUE soutient l'élaboration d'orientations et de connaissances pour aider les pays à mettre en œuvre des mesures visant à réglementer les nouvelles questions de politique générale telles que celle des polluants pharmaceutiques persistants dans l'environnement, afin d'accélérer les progrès et de contribuer à la réalisation du Programme 2030. Ces travaux sont soutenus par un financement provenant de diverses sources, dont le Fonds pour l'environnement mondial. L'OCDE a élaboré des recommandations en matière de politiques visant à réduire les rejets de polluants pharmaceutiques

persistants dans les eaux de surface. L'OMS est un partenaire important dans l'élaboration et la diffusion d'orientations sur la gestion des déchets issus de la fabrication d'antibiotiques et dans les établissements de soins de santé. L'OCDE, le PNUE et l'OMS recommandent de poursuivre cette initiative jusqu'à ce qu'elle puisse être pleinement intégrée dans les programmes de mise en œuvre du Cadre. Cette initiative est essentielle pour réduire la quantité de produits pharmaceutiques dans l'environnement et pour lutter contre la persistance des produits pharmaceutiques dans l'environnement et leur incidence dans la résistance aux antimicrobiens, qui constitue une menace croissante pour la santé mondiale. En septembre 2024, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens¹⁰, dans laquelle il était demandé que soit actualisé Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, qui pourrait servir de point de départ pour aborder la composante pharmaceutique de la résistance aux antimicrobiens. L'approche « Une seule santé » requiert des efforts conjoints de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du PNUE, de l'OMS et de l'Organisation mondiale de la santé animale. Si le programme de mise en œuvre du Cadre relatif aux produits pharmaceutiques est élaboré, la question des polluants pharmaceutiques persistants dans l'environnement pourrait être intégrée dans ce cadre plus large et être éventuellement associée à la résistance aux agents antimicrobiens et à d'autres questions liées aux risques chimiques.

III. Mesure proposée

11. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être :

- a) *Remercier* les organisations participantes au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques pour le rôle de premier plan qu'elles ont joué dans la conduite des travaux sur les diverses nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation relevant de leurs compétences respectives ;
- b) *Demander* aux organisations participantes du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques d'établir le rapport demandé au paragraphe 4 de la résolution V/5 sur les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation, y compris les plans de travail, objectifs, indicateurs et calendriers relatifs aux nouvelles questions de politique générale qui, selon eux, devraient continuer à être traitées, pour examen par la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques ;
- c) *Inviter* les parties prenantes concernées à examiner les rapports présentés et à donner des orientations aux organisations participantes du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques afin de poursuivre la mise en œuvre de la résolution V/5 jusqu'à ce que la Conférence prenne une décision finale sur l'avenir de chacune des nouvelles questions de politique générale.

¹⁰ Résolution 79/2 de l'Assemblée générale, annexe.